



Indemnité suite a un accident de la route

Par **sahli hedi**, le **24/05/2017** à **15:19**

Bonjour , je souhaiterais savoir a combien s élevé l'indemnité corporel suite a un accident de la route.

Le rapport mentionné:

Partielle classe 2 du 19/10/2016

Classe 2 du 20/01/2017 au 16/02/2017

Souffrance enduré 2/7

L'atteinte peemanente a l intégrité physique et psychique :3%

Répercussion des séquelles :incluses dans l AIPP

CODE LESION ET SEQUELLES : 1/5999

Merci de me tenir informer.

Bonne après midi

Par **Visiteur**, le **24/05/2017** à **15:22**

Bonjour,

je ne suis pas certain que quelqu'un puisse vous répondre comme ça ? Il faudrait peut être connaître les clauses du contrat ? ou autre ?

En fait sur un site d'aide aux victimes, vu le peu de renseignements fournis il est question de 4400€ en tout ! Une rapide recherche internet et vous trouvez !